Nominatio de l'Archevêque de Paris comme un des chefs de l'Hôpital général . Déclaration du 29 Avril 1673

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb035_B_f0416
SourceBoite_035_B-15-chem | Hôpital général. Administration.
LangueFrançais
TypeFicheLecture
Personnes citéesHarlay de Champvallon, François de
Références bibliographiquesRecueil d'édicts, déclarations, arrests et ordonnances, etc. concernant l'Hôpital-général, les Enfants-trouvez, le Saint-Esprit et autres maisons y unies, Paris, Impr. de Thiboust, 1745
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/13961?context=pdf

Nomination de l'Arch. de Paris
et un du chef de l'Hôp. g^al

Déclaration du 29 Avril 1673

"Les D^rs de l'Hôp. g^al de notre Ville de Paris ns ont fait remontrer que cet Hôp. a quantité d'Eccl. dans 1 temps où il n'y avait x d'Arch. dans l'~~Evêché~~ Eglise de Paris, ns aurions nommé pr seul chef de son administration ns aimés et féaux Conseill. en notre Cour de Parl. et nos Procureurs g^x en notre Cour de Parl^t de Paris. Mais d'depuis ce temps le siège archiepiscopal a été rempli, et qu'outre la satisfaction qu'ils espèrent que cet Hôpital recevra de leur zèle qui tiendront cette place, si, avec l'obligation de leur caractère pour bien oeuvres de piété, ils y engage en leur donnant la part qui convient à leur dignité, dans la direction d'une oeuvre si pieuse et si importante au public, le zèle et l'affection avec lequelle notre

BnF MSS

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/13961?context=pdf

cher et bien aimé Maître François de Harlay, Archevêque de Paris, lui procure en toutes occasions, tout avantages et tous secours qui dépendent de son autorité, les obliger de nous supplier encore et d'instance de c/ce ~~en~~ sa renommée de leur accorder cette grâce."

in Recueil de Dits, Déclarations, Arrêts et ordonnances concernant l'H.G. Paris 1745. p 147.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/13961?context=pdf